

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
31 octobre 2014	31 octobre 2014	2014-001351

1. Intitulé du projet

CASINO DE PONTAILLAC :
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME A ROYAN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Utilisation du domaine public maritime pour une superficie de 1640 m ² comprenant un bâtiment existant abritant le Casino Lucien Barrière ainsi que son assise parcellaire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Bâtiment existant depuis 1950 situé dans le périmètre Z.P.P.A.U.P. de la commune :

(Cf. Dossier descriptif joint en annexe)

4.2 Objectifs du projet

Renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime attribué par arrêté préfectoral du 12 avril 2006 qui arrive à échéance le 30 juin 2015.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Bâtiment existant de 1640 m² d'emprise sur le domaine public maritime (dossier photos joint).

Situation géographique : quartier de Pontailiac dans la conche de Pontailiac à cheval sur la plage et le domaine public communal.

Bâtiment en béton rénové en 2000 comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bâtiment à usage de Casino :

- 1- Salles de jeux, accueil, sanitaires.
- 2- Restaurant.
- 3- Bar et cuisine.
- 4- Locaux du personnel et bureaux

(Cf. Plans joints en annexe)

Plan de rénovation du site annuel pour mise en conformité de l'équipement

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Bâtiment existant depuis 1950, bâti par l'Etat.

Autorisation de la D.D.T.M. Service Aménagement Territorial de Royan-Marenne-Oléron le 03/03/2011.

Avis favorable modifiant l'emprise de 1590 m² à 1640 m², dans le cadre du projet d'extension de la terrasse (50m²).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Renouvellement d'une autorisation de concession d'utilisation du domaine public maritime.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise au sol autorisée	1640 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

02 Esplanade de Pontailiac

17200 ROYAN

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___

Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Exploitation par concession d'un établissement de jeux type "Casino" par le groupe Lucien Barrière implanté sur la plage de Pontailiac à Royan et situé en zone urbaine (UBa du P.L.U.).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 juin 2008.

Z.P.P.A.U.P. de la commune approuvée le 24 avril 1996.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Z.P.P.A.U.P. approuvée le 24 avril 1996. Bâtiment typique de la reconstruction.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P.P.R.N. prescrit par arrêté préfectoral en date du 27/10/2008
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à 430 m. SIC "Estuaire de la Gironde"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eglise Notre Dame de Royan, classée monument historique en 1988, est située à 1Km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renouvellement d'un titre d'occupation sans modification de l'existant. Ensemble des rejets eaux usées et eaux vannes capté et rejeté dans le réseau public d'assainissement de la commune.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment est situé dans une conche qui connaît des marées de l'estuaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble des rejets eaux usées et eaux vannes capté et rejeté dans le réseau public d'assainissement de la commune.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit de type VME ou jeux sont filtrées en amont par des dispositifs techniques adaptés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les filtres sur les sorties VME cuisine, situés en toiture-terrasse de l'édifice, sont régulièrement entretenus.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Publicité sur façade avant lumineuse sans conséquences de gêne sur l'environnement proche.
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les rejets hydrauliques sont captés à la source et renvoyés dans le réseau public communal (EU, EV, EP).
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents et les déchets traités sont non dangereux (poubelles, réseaux publics).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment existant depuis 1950 qui appartient au patrimoine architectural de la reconstruction.
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bâtiment existant depuis 1950 datant de la reconstruction et typique de l'architecture des années 50's.

Le projet de renouvellement de la concession n'inclus aucun changement de la situation au niveau de l'emprise, de l'architecture ou de l'usage du site.

La mise en oeuvre d'une étude d'impact apparaît inopportun en l'état.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>1- Dossiers joints :</p> <ul style="list-style-type: none">- Reportage photos du site en juillet 2014- Plans du site actuel- Evaluation des incidences N2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Royan

le,

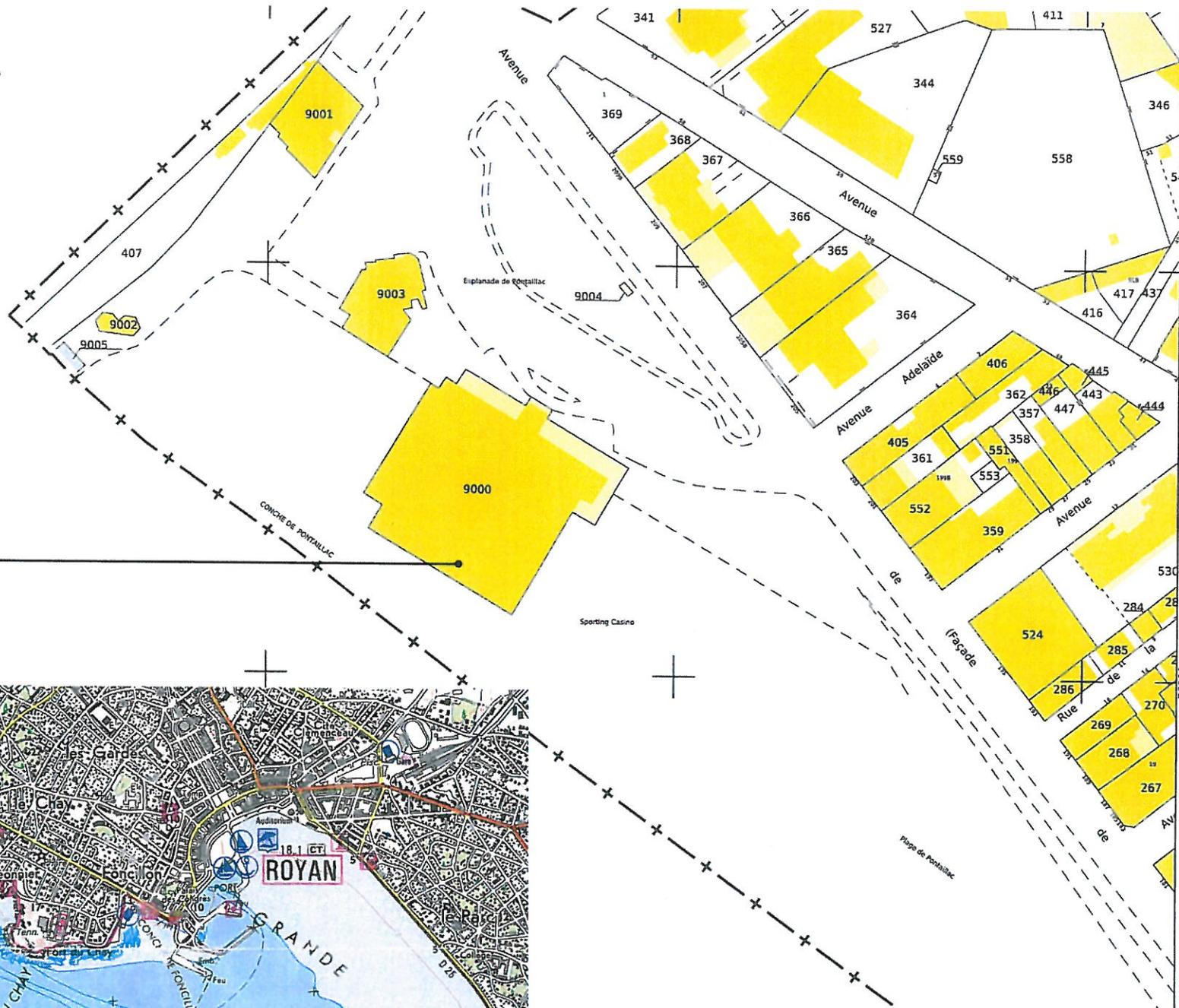
24 octobre 2014

Signature

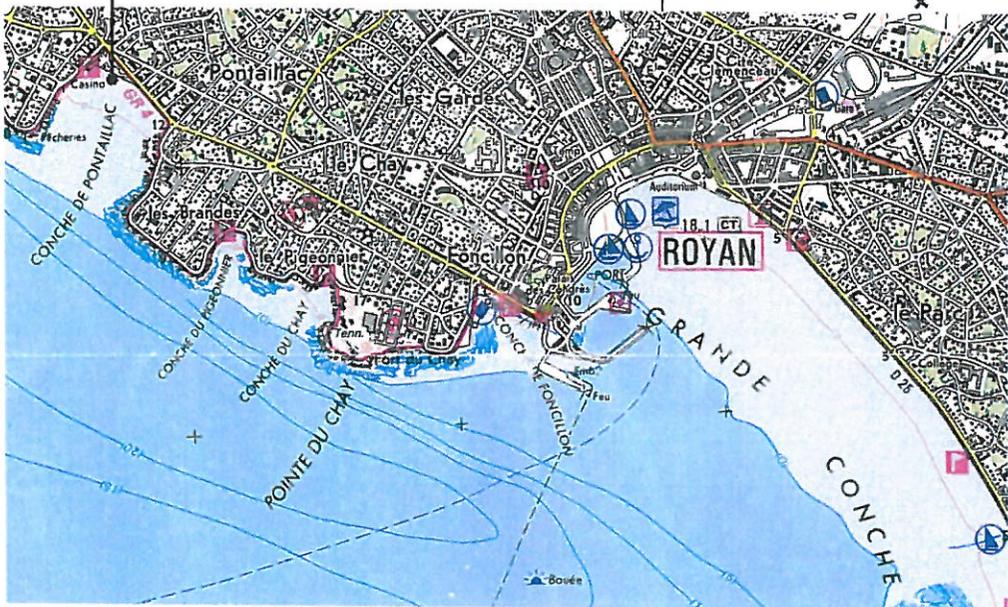


Pour le Député-Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

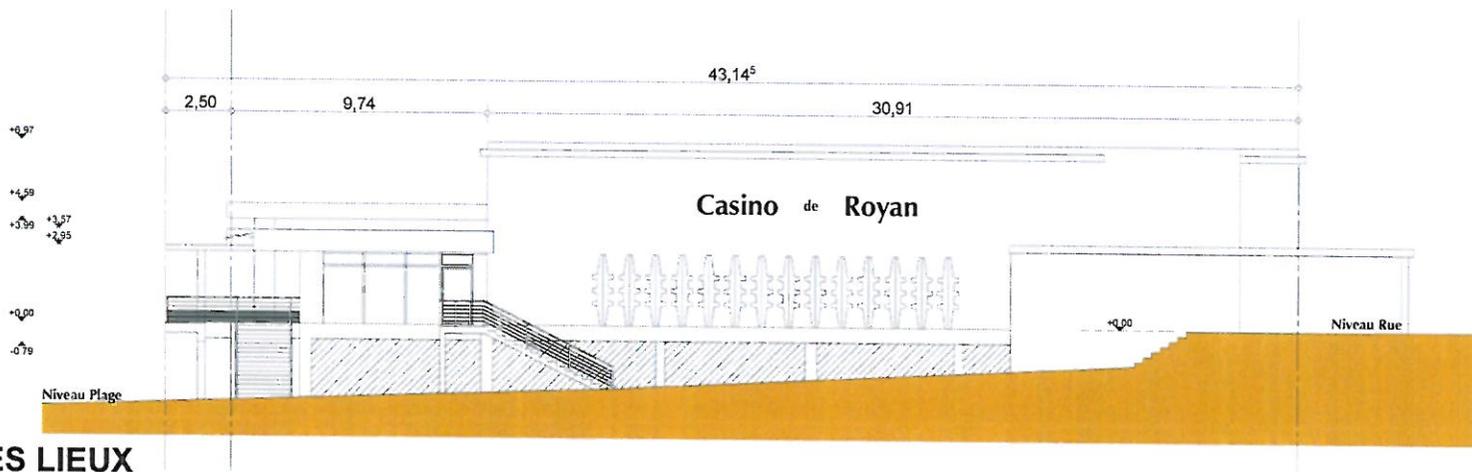
Patrick MARENGO



CASINO DE ROYAN-PONTAILLAC

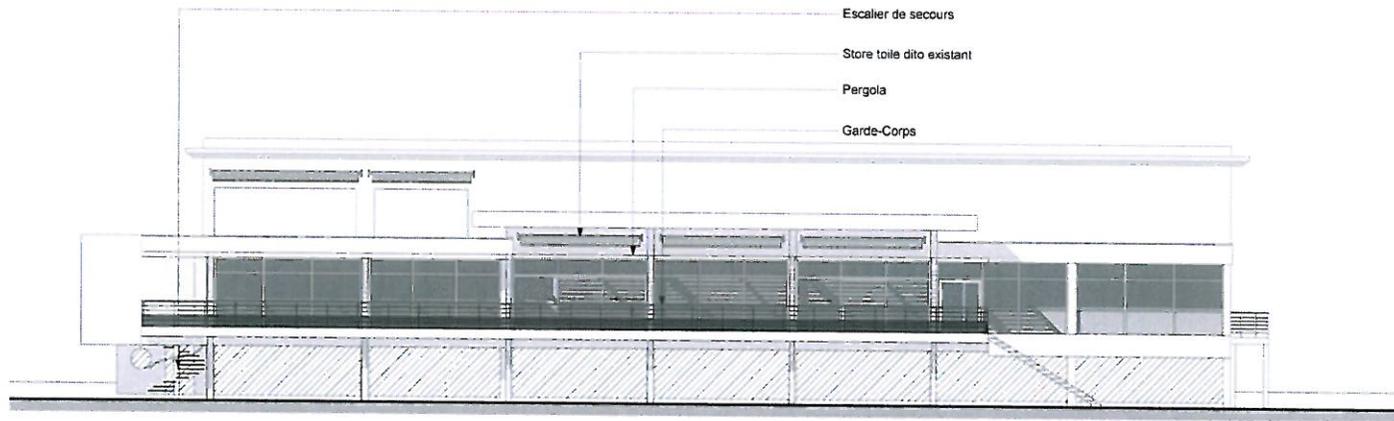


SITUATION 1/20 000 - EXTRAIT CADASTRAL 1/1 000									

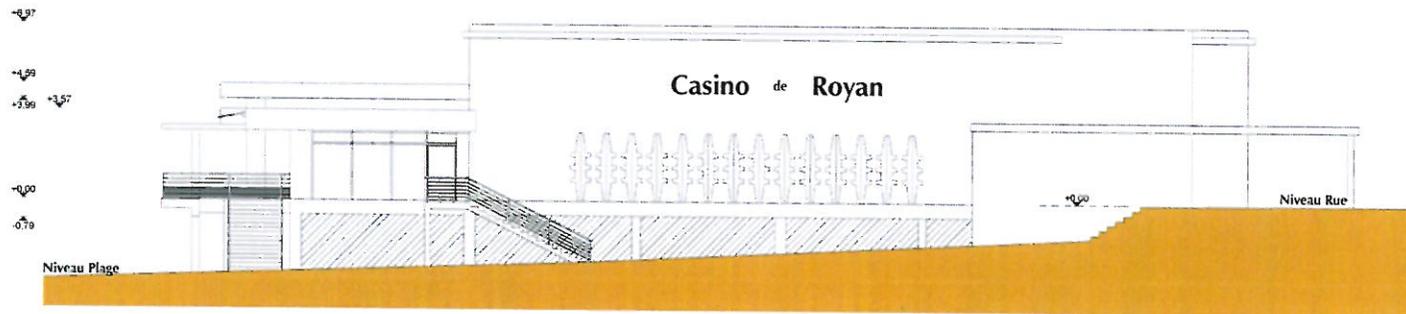


ETAT DES LIEUX

COUPE PAYSAGERE 1/200									



FACADE SUD-OUEST



FACADE SUD-EST



FACADE NORD-OUEST

FACADE 1/200									



VUE DU SUD-OUEST
PHOTO ENVIRONNEMENT PROCHE

Store toile dito exstant

Pergola

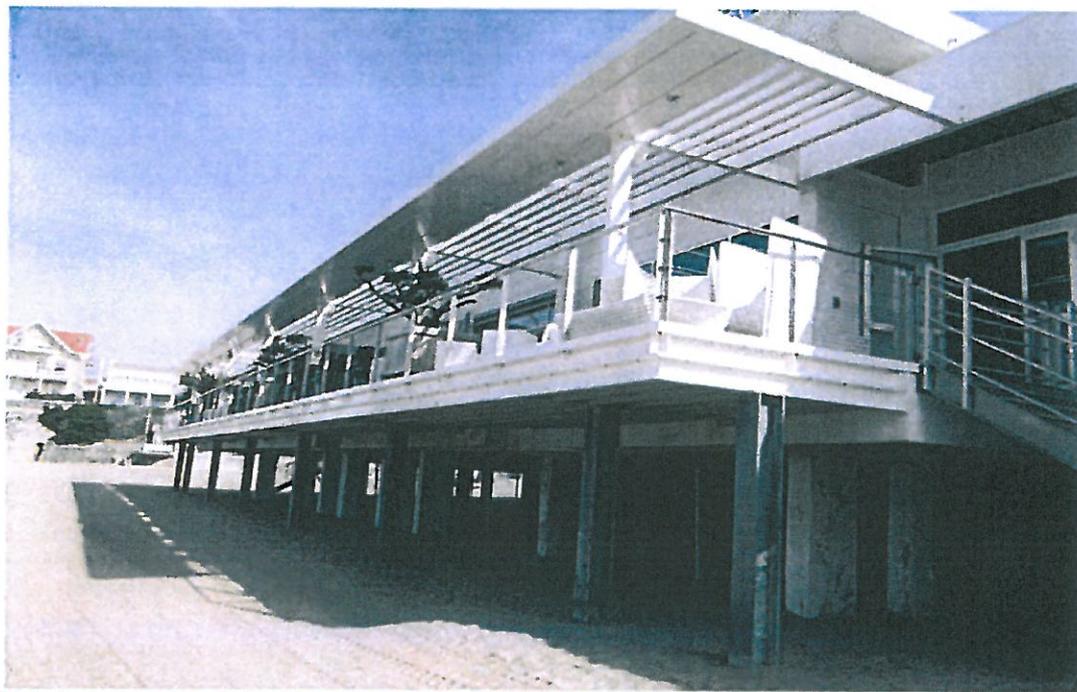
Garde-Corps

VUE DU SUD-EST
PHOTO ENVIRONNEMENT LOINTAIN



						INSERTION SUR LE SITE ET PHOTOS ENVIRONNEMENTALES

REPORTAGE PHOTOS CASINO DE PONTAILLAC juillet 2014



ETAT DES LIEUX EXTENSION TERRASSE 2011



FACADE NORD REPEINTE EN 2013



VUE EN SOUS FACE DE L'EXTENSION TERRASSE 2011

PIEDS DE FONDATIONS CONSOLIDES EN MARS 2014 SUITE TEMPÊTE

VILLE DE ROYAN



ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE

Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports

Casino de Pontillac

(Commune de Royan, Charente-Maritime)



Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000



Octobre 2014

Sommaire

I- CONTEXTE	1
II- LOCALISATION DU PROJET : PROXIMITE AVEC DES SITES NATURA 2000	1
III- PRESENTATION DU PROJET	3
III-1. USAGES ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU CASINO.....	3
III-2. PLANS DE SITUATION ET REPRESENTATIONS DU SITE	3
III-3. IDENTIFICATION DES INCIDENCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES ZONES NATURELLES.....	5
<i>III-3.1. Piétinement et détérioration des habitats</i>	6
<i>III-3.2. Dérangement de la faune</i>	6
<i>III-3.3. Incidences sur la flore</i>	6
<i>III-3.4. Ecoulement naturel des eaux et qualité de la zone de baignade</i>	7
<i>III-3.5. Surveillance du site et de ses abords</i>	7
IV- CONCLUSION	8

I- Contexte

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document est élaboré dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) en dehors des ports, associée au renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) du Casino de Pontailac sur la commune de Royan. Pour l'exploitation de ce bâtiment, une concession d'utilisation du DPM a été attribuée par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2006. L'accord arrivera à échéance le 30 juin 2015.

II- Localisation du projet : proximité avec des sites Natura 2000

L'emprise de l'occupation envisagée n'est située dans aucun périmètre des sites Natura 2000 marins et littoraux identifiés sur la ville de Royan ou les plus proches communes.

Dans les environs du bâtiment concerné, il est toutefois possible de relever la présence de trois sites naturels associés au réseau Natura 2000 (**Tab.1**). La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Estuaire de la Gironde : Marais de la rive nord ». Sur la commune de Royan, ces deux sites intègrent une partie des marais de Boube & Belmont et du marais de Pousseau. Au niveau de l'embouchure de l'estuaire, le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Estuaire de la Gironde » est également recensé.

Tableau 1 : Sites Natura 2000 situés dans les environs du bâtiment faisant l'objet d'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

Liste des sites Natura 2000				
Code Européen	Dépt.(s)	Nom du site	Emprise du site	Site concerné
SIC FR5400476	17 / 85	PERTUIS CHARENTAIS	marin	
ZPS FR5412026	17 / 85	PERTUIS CHARENTAIS - ROCHEBONNE	marin	
ZSC FR5400446	17 / 79	MARAIS POITEVIN	terrestre et marin	
ZPS FR5410100	17 / 79	MARAIS POITEVIN	terrestre et marin	
ZSC FR5400424	17	ILE DE RE : FIER D'ARS	terrestre et marin	
ZPS FR5410012	17	FIER D'ARS ET FOSSE DE LOIX	terrestre et marin	
ZSC FR5400429	17	MARAIS DE ROCHEFORT	terrestre et marin	
ZPS FR5410013	17	ANSE DE FOURRAS, MARAIS DE ROCHEFORT	terrestre et marin	
ZSC FR5400430	17	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	terrestre et marin	
ZPS FR5412025	17	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	terrestre et marin	
ZSC FR5400431	17	MARAIS DE BROUAGE ET MARAIS NORD D'OLERON	terrestre et marin	
ZPS FR5410028	17	MARAIS DE BROUAGE, OLERON	terrestre et marin	
ZSC FR5400432	17	MARAIS DE LA SEUDRE	terrestre et marin	
ZPS FR5412020	17	MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLERON	terrestre et marin	
ZSC FR5400434	17	PRESQU'ILE D'ARVERT	terrestre et marin	
ZPS FR5412012	17	BONNE ANSE, MARAIS DE BREJAT ET DE SAINT-AUGUSTIN	terrestre et marin	
ZSC FR5400438	17	MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX DE GIRONDE	terrestre et marin	X
ZPS FR54112011	17	ESTUAIRE DE LA GIRONDE : MARAIS DE LA RIVE NORD	terrestre et marin	X
SIC FR7200677	33 / 17	ESTUAIRE DE LA GIRONDE	marin et terrestre	X

Compte tenu de la distance importante (près de 3 kilomètres) séparant l'emprise du bâtiment concerné avec les plus proches limites de la ZSC FR5400438 et de la ZPS FR54112011, il est pertinent de ne s'intéresser qu'aux possibles interactions avec le SIC FR7200677. Ce choix peut également être appuyé par les observations suivantes :

- la ZPS et la ZSC évoquées ci-dessus n'apparaissent ici que dans leur emprise terrestre ;
- il n'existe pas de connexion hydraulique ou de corridor biologique entre ces milieux ;
- la conche de Pontailiac est aujourd'hui dissociée des marais doux par un tissu urbain dense ;
- l'objet de la demande d'AOT concerne un bâtiment existant depuis 1950 et dont l'activité restera inchangée (usage de type casino).

Le plan présenté ci-dessous symbolise la localisation de l'établissement actuel et son éventuelle proximité avec des sites Natura 2000 identifiés sur la commune de Royan et ses alentours (**Fig.1**) :

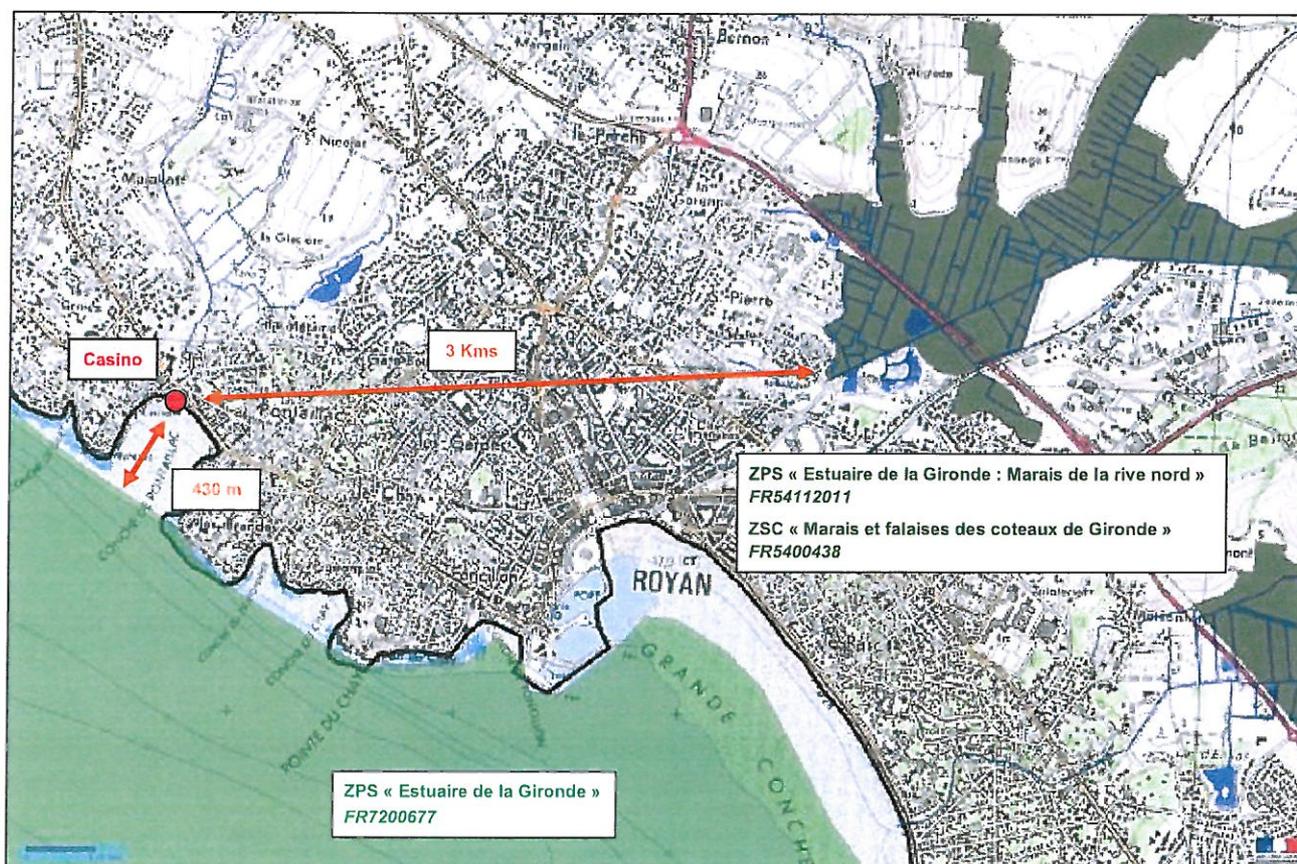


Figure 1 : Localisation du bâtiment concerné par la demande de concession en relation avec les sites Natura 2000 situés dans les environs (Source : Pégase Poitou-Charentes - Echelle : 1/18000).

III- Présentation du projet

III-1. Usages et fonctionnement général du casino

Le bâtiment existant a été reconstruit en béton au début des années 50. Son emprise au sol représente actuellement 1640 m². Le site est implanté à proximité de restaurants et de commerces, en limite du domaine public communal, sur la plage de Pontailiac. L'établissement a été entièrement rénové en 2000. Il comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage.

Dans le cadre d'une délégation à une entreprise privée, la ville de Royan souhaite y conserver une activité de jeux de type « casino ». Cette gestion concerne l'entretien et l'animation :

- de salles de jeux ;
- d'espaces de restauration et d'animation ;
- d'espaces bar et d'une cuisine ;
- d'équipements et de sanitaires pour les usagers ;
- de locaux pour le personnel et de bureaux.

Les divers accès au bâtiment se situent principalement sur la façade nord-est, au niveau de la promenade et des voiries aménagées sur le domaine public communal. Deux escaliers installés sur la façade sud-est permettent d'accéder à la terrasse et à la salle de restaurant. Ces passages, donnant directement sur le haut de plage, représentent surtout d'éventuelles sorties de secours.

Actuellement, en lien avec les activités de jeux, l'établissement est ouvert en continu de 10h à 3h du matin (4h les vendredis et samedis). Les horaires d'été couvrent une période allant de 21h à 4h tous les jours. Le bar d'ambiance le Xobam' est ouvert jusqu'à 5h durant l'été.

Tous les équipements susceptibles de collecter des eaux usées sont raccordés au réseau public d'assainissement collectif. La collecte et le traitement des eaux usées est alors assuré par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), qui en délègue la gestion à un prestataire privé.

La collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits sur le site sont assurés par une société privée pour le compte de la CARA. Depuis le 1^{er} juillet 2009, tous les professionnels et les administrations du territoire sont assujettis à la Redevance Spéciale. En complément, la ville de Royan assure le ramassage des déchets collectés sur la plage et ses abords.

Le projet de renouvellement de la DSP et de demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports n'inclut aucun changement sur l'emprise de l'édifice ou son environnement immédiat. La ville de Royan souhaite proposer une exploitation en tous points similaire à celle actuellement proposée.

III-2. Plans de situation et représentations du site

Les figures suivantes (**Fig.2&3**) représentent l'implantation du bâtiment faisant l'objet d'une demande de concession et son positionnement par rapport au site Natura 2000 identifié au niveau de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde :

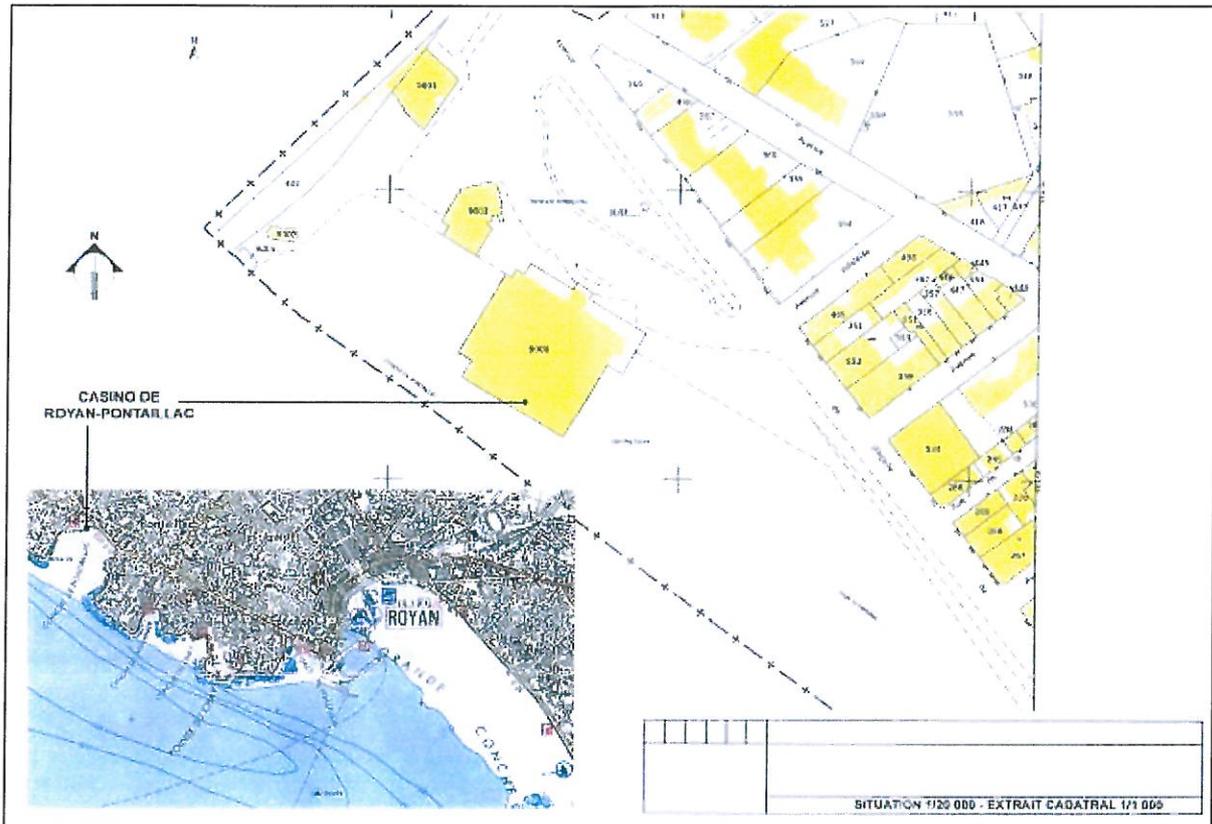


Figure 2 : Plan de situation cadastrale du bâtiment associé au Casino de Pontailiac.

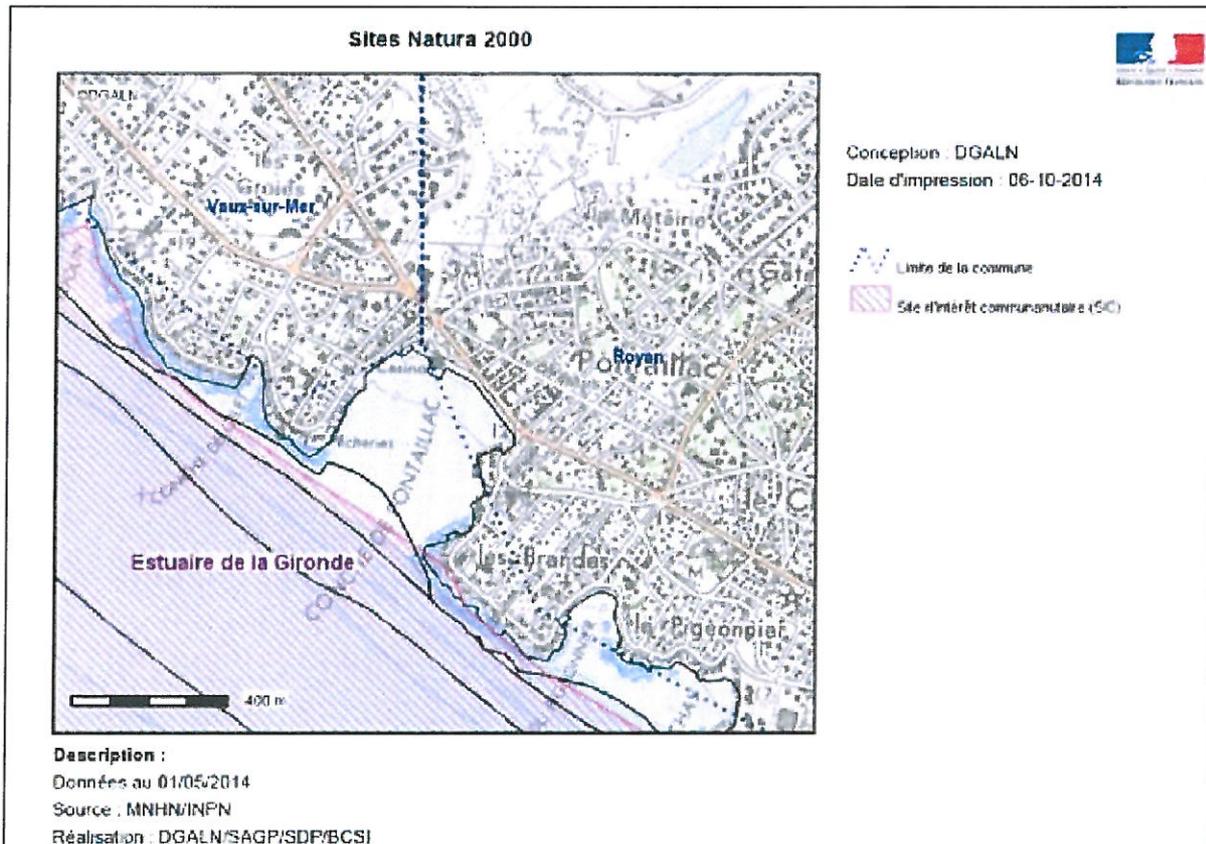


Figure 3 : Plan de situation localisant le Casino de Pontailiac par rapport au périmètre du site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde » (Site FR72000677).

Le bâtiment concerné est construit sur le haut de plage avec des accès ouverts sur les voies piétonnes du domaine public communal. Composé de plusieurs niveaux (**Fig.4**), la majeure partie de l'espace réservé sous le bâtiment est ouvert avec un passage dégagé pour les mouvements de sable et les marées.

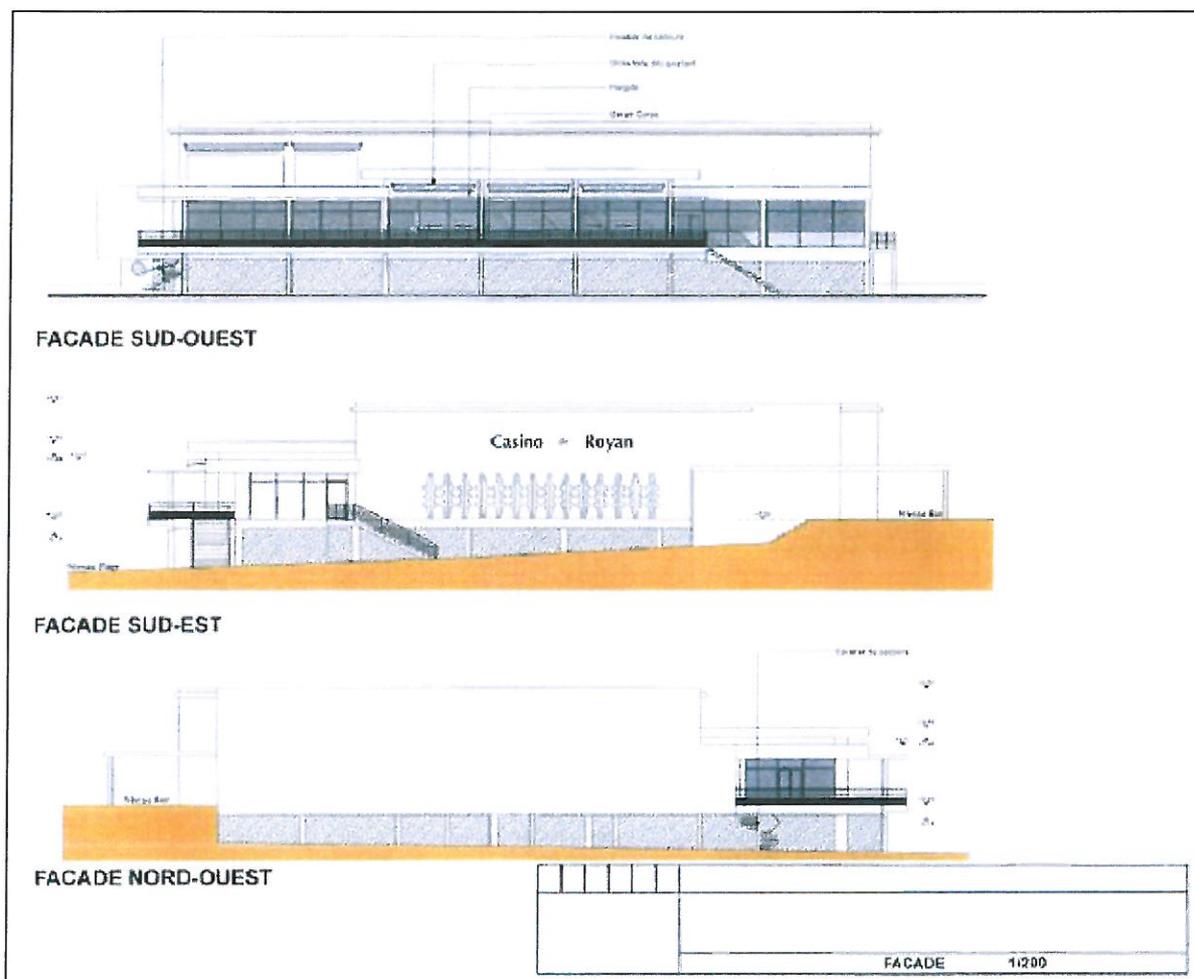


Figure 4 : Plans des façades et des toitures du bâtiment associé au Casino de Pontailac.

III-3. Identification des incidences sur l'état de conservation des zones naturelles

Le bâtiment et l'emprise foncière associés à l'activité de casino sont implantés sur la limite définie par la digue et les aménagements urbains de front de mer dans le quartier de Pontailac. Cette conche prestigieuse est très appréciée des visiteurs et des baigneurs en période estivale. L'occupation par l'homme est ancienne et de nombreux aménagements ont été peu à peu installés. L'établissement actuel succède à un premier café-restaurant édifié en 1880.

La distance séparant le casino de Royan de la limite de la zone Natura 2000 la plus proche (SIC FR7200677) est estimée à 430 mètres. Le site « Estuaire de la Gironde » possède une superficie de 61000 hectares. Son périmètre concerne 18 communes pour le département de la Charente-Maritime et 22 communes pour celui de la Gironde. Il correspond à un vaste écosystème estuarien résultant de la rencontre et du mélange des eaux douces issues des bassins versants de la Garonne et de la Dordogne et des eaux salées poussées par les courants de l'océan Atlantique.

III-3.1. Piétinement et détérioration des habitats

En dehors de la référence au milieu de type « Estuaire » (Code 1130 de la Directive Habitat), les habitats d'intérêt communautaire identifiés pour le site Natura 2000 concerné sont inexistantes dans l'emprise du bâtiment et ses abords.

La conche de Pontailac est une plage urbaine de sable fin. Une concession est accordée à la ville de Royan pour la gestion et l'entretien de cet espace. Le site intègre une zone de baignade qui est déclarée auprès de la préfecture. Une grande partie de l'estran sableux fait l'objet d'un nettoyage mécanique régulier (quotidien durant la saison estivale). Chaque année, au printemps, le profil du haut de plage est également réajusté de manière artificielle avec d'importants déplacements de sable. Les parties rocheuses sont confinées aux deux extrémités de la conche. Ces habitats sont suffisamment éloignés de l'exploitation pour ne pas être directement concernés.

En conséquence, les perturbations liées au fonctionnement du casino et aux déplacements des visiteurs ne sont pas sensibles et peuvent être considérées comme anodines. Aucun stationnement n'est envisagé sur la concession. Les véhicules sont orientés vers les parkings et les équipements urbains spécialement aménagés à cet effet. L'espace d'accueil et les principaux accès piétons du bâtiment sont disposés de manière à éviter un passage sur le sable.

III-3.2. Dérangement de la faune

Aucune des six espèces de poissons justifiant la désignation du site Natura 2000 (espèces de l'Annexe II de la Directive Habitat) n'est concernée par l'exploitation économique du bâtiment et son emprise au sol. Les milieux naturels indispensables au repos, à la reproduction, à l'alimentation et aux déplacements de ces espèces ne sont pas représentés sur le secteur étudié. De ce fait, toute possibilité d'interaction avec la surface ou l'objet de la demande de concession peut être écartée.

Les regroupements de personnes et les équipements susceptibles d'émettre du bruit sont confinés à l'intérieur du bâtiment. Au même titre que les autres établissements (bars, restaurants, commerces...) exploités dans le milieu urbain environnant, le niveau et la durée des émissions sonores sont soumis au respect de la réglementation en vigueur. La pollution lumineuse apportée par les enseignes et les éclairages extérieurs reste limitée. La majorité des supports est orientée vers le centre du quartier de Pontailac et non vers la plage. Les systèmes lumineux utilisés sont d'une puissance inférieure à d'autres dispositifs déjà utilisés pour l'éclairage et la mise en valeur du front de mer de Pontailac.

De manière générale, les activités associées à l'exploitation du casino ne sont pas de nature à nuire de manière sensible aux populations d'oiseaux, aux communautés d'invertébrés ou à d'autres groupes d'espèces animales qui utilisent l'estran sur tout ou partie de leur cycle de vie.

III-3.3. Incidences sur la flore

L'Angélique des estuaires ou Angélique à fruits variables (*Angelica heterocarpa* - Espèce de l'Annexe II de la Directive Habitat) ou ses biotopes sont totalement absents du secteur concerné et ses abords.

Aucune flore sauvage n'est observée à proximité du bâtiment ou sur l'estran sableux. La présence de la digue le long du front de mer et l'entretien mécanique des plages sont principalement responsables de cette situation. Une végétation typique des milieux littoraux se mélange avec des espèces d'origine continentale au niveau de l'estran rocheux et sur de petits espaces entretenus au dessus des falaises calcaires.

Cette végétation et les quelques colonies d'algues présentes sur la zone intertidale rocheuse sont éloignées du secteur étudié. En l'état, l'activité du casino n'est pas susceptible de porter atteinte au bon état de conservation de ces espèces et de leur milieu de vie.

III-3.4. Ecoulement naturel des eaux et qualité de la zone de baignade

La seule connexion avec les espaces naturels situés en amont est représentée par le riveau Saint-Nicolas. Ce petit cours d'eau correspond au réservoir de collecte des eaux douces naturelles et des eaux pluviales récupérées sur le bassin versant de la conche de Pontailiac. D'une longueur de 2800 mètres, le riveau termine sa course dans un busage qui débute au niveau du parking des Cottages et se rejette directement sur la plage 400 mètres plus loin. A l'entrée de la section busée, une vanne à simple vantelle constitue l'unique ouvrage permettant d'agir sur la gestion des niveaux d'eau des milieux situés en amont.

Compte tenu de ces aménagements et de l'urbanisation du secteur, il n'existe aujourd'hui plus de mélange des eaux et de communication fonctionnelle entre le milieu marin et le marais de Pontailiac. Situé à l'est de cet exutoire et avec un net recul, le bâtiment du casino n'interfère aucunement avec le libre écoulement de ces eaux.

Conformément à la directive européenne n°2006/7/CE, relative à la qualité des eaux de baignade, la commune de Royan et la CARA ont fait procéder à l'établissement du profil de vulnérabilité de la plage de Pontailiac (document publié en janvier 2010). La démarche a permis d'identifier les sources de contamination potentielle et leur possible impact. Durant chaque saison estivale, en complément des contrôles officiels effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la ville de Royan réalise également un suivi régulier de la qualité des eaux de la zone de baignade et des milieux associés. Cette autosurveillance permet non seulement de garantir la sécurité des baigneurs, mais aussi de repérer d'éventuels dysfonctionnements des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales.

III-3.5. Surveillance du site et de ses abords

De part leur présence fréquente et leur connaissance du terrain, les services municipaux responsables de l'entretien des plages sont en mesure de repérer et de signaler rapidement des anomalies résultant d'une activité non conforme ou d'un équipement en mauvais état de fonctionnement.

Le Service des Eaux de la ville de Royan, en charge notamment du suivi de la qualité des eaux de baignade, et le Service Environnement, en charge du suivi des espaces naturels remarquables, assurent également un contrôle régulier de l'état écologique et sanitaire de ces espaces littoraux.

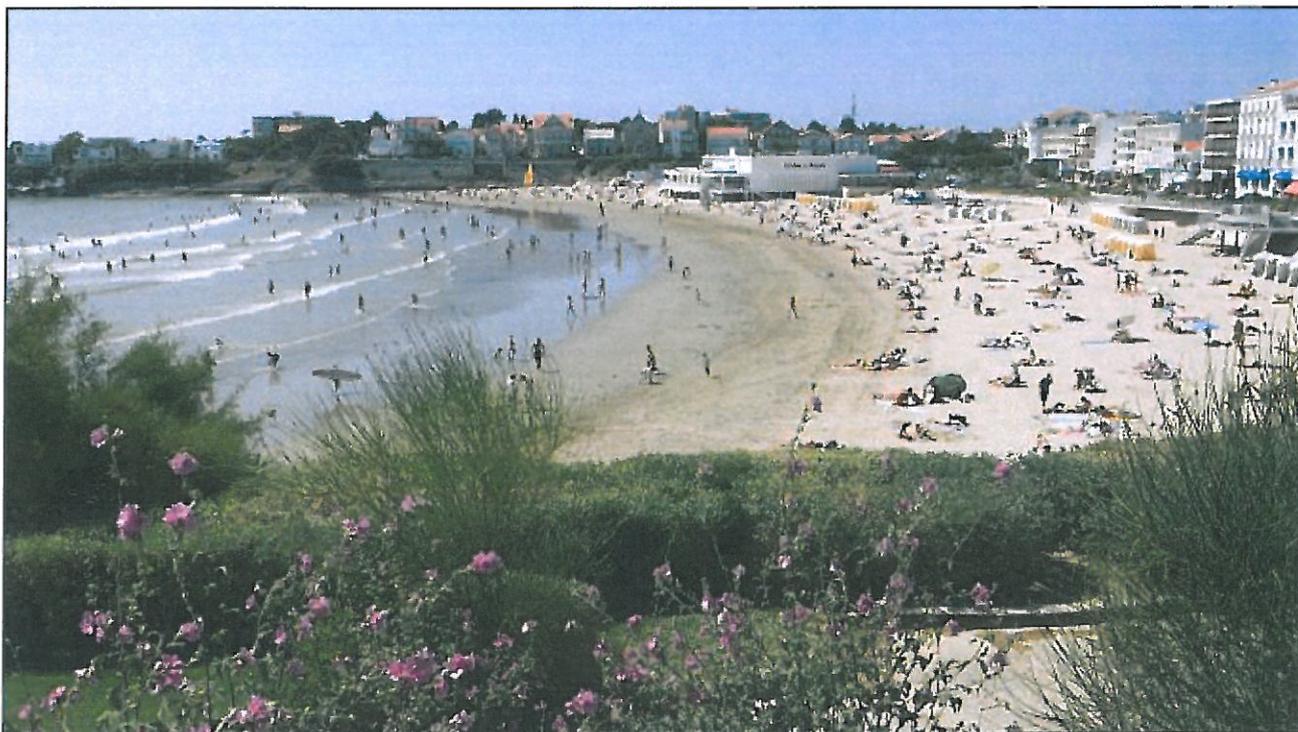
Enfin, plusieurs associations de protection de la nature sont impliquées sur le secteur (LPO Charente-Maritime, OBIOS...). Leurs représentants effectuent périodiquement des observations naturalistes ou mettent en place des études visant à évaluer la qualité biologique des milieux. Ces données de référence peuvent être partagées à tout moment et apporter des indications sur l'éventuel impact des activités humaines.

IV- Conclusion

Epargné par la guerre et les bombardements de la libération, le bâtiment du Casino de Pontillac (autrefois « Le Sporting ») a été reconstruit en béton dans les années 1950. **Le projet de renouvellement de la concession et de délégation de sa gestion n'inclut aucun changement sur l'édifice ou son environnement actuel.**

La structure est située dans une zone urbaine, sur le haut de plage, dans la continuité de la digue bordant la conche de Pontillac. Le site s'intègre dans un quartier prestigieux de la cité balnéaire où la plage de sable fin attire de nombreux baigneurs durant la saison estivale. L'activité de type « établissement de jeux », avec des espaces de bar et de restauration, est concentrée à l'intérieur des locaux d'une superficie totale de 1640m².

L'étalement du milieu urbain à proximité de la conche et l'exploitation de l'estran sableux pour l'accueil touristique font de la plage de Pontillac un site peu intéressant du point de vue de la biodiversité. L'absence de connexions fonctionnelles avec les marais situés en amont vient également appuyer ce constat. Le projet de demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports et d'exploitation du casino ne devrait pas nuire aux milieux naturels environnants. La conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire désignés dans le site Natura 2000 « Estuaire de la Gironde » n'est pas menacée par ce projet.



Plage de Pontillac et son casino en période estivale